



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 1^{er} juin 2023
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 26

N° DEL-2023-3-08

SEANCE DU 07 JUIN 2023

Nature de l'acte :
Finances –
subventions

Présents : Mme BENIER, Maire

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER,
Mme LEON, Mme PIETRZYK, M. CARRY, Adjoint ;

OBJET :
Demande de
subvention à l'Etat
au titre de la DETR
pour la construction
de deux salles
associatives

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme LESQUERRE,
Mme DOUAI, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. JOURDA, Mme
DUMOLLARD, M. DE MARTEL, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. LAVOUE, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Mme JONES.
M. BURLET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.
Mme DUBURCQ, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. REGARD-TOURNIER.
Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme BENIER.

Absents :

Mme BEN YOUSSEF-TAKATART, Conseillère Municipale.
M. ORSET, Conseiller Municipal.
Mme VELASQUEZ, Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

E X P O S E

Vu l'appel à projets 2023 pour les subventions de l'Etat aux investissements locaux publié par la Préfecture de l'Ain en date du 12 décembre 2022,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a lancé une consultation le 20 février 2023 pour la construction de deux salles associatives en modules ossature bois préfabriqués qui a été clôturée le 3 avril 2023.

Les deux lots de ce marché ont été notifiés aux entreprises le 5 mai 2023.

Les travaux de terrassement débuteront à partir du 17 juillet pour une réception des salles attendue pour la fin octobre.

Ces salles destinées à l'usage associatif seront implantées parallèlement au complexe sportif, entre la rue de Combes et le complexe.

Ces constructions présentent des performances énergétiques conformes à la réglementation RE 2020.

Le coût d'investissement total atteint 624 000 € hors taxes, hors travaux de terrassement et d'aménagement du parking.

Pour ce projet, la commune peut prétendre à une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux pour la construction de bâtiments communaux efficaces sur le plan énergétique. Le taux de subvention maximum est fixé à 40% avec une subvention plafonnée à 200 000 €.

La commune entend solliciter une subvention plafonnée à 200 000 € représentant 32.05% du coût de construction.

Le plan de financement s'établit ainsi comme suit :

Sources	Montant	Taux
Fonds propres	224 000,00 €	35,90%
Emprunts		0,00%
Sous-total autofinancement	224 000,00 €	35,90%
Union Européenne		
Etat - DETR	200 000,00 €	32,05%
Conseil régional	200 000,00 €	32,05%
Conseil départemental		
Sous-total subventions publiques	400 000,00 €	64,10%
TOTAL HT	624 000,00 €	100,00%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

ADOPTTE l'opération de construction de deux salles associatives,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

DEMANDE à l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, une subvention d'un montant de 200 000 €,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

FAIT A THOIRY,
LE 7 JUIN 2023

LE MAIRE,
Muriel BENIER

Certifiée exécutoire le 09/06/2023
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse
Et publication ou notification le 09/06/2023